



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage de la convocation : 20/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 27
Représentés : 02
Votants : 29

L'an **deux mille vingt-six**, le **20 mars à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Roman VINCENT, Axelle BOUDIN, Philippe GOFFART, Agnès PETITJEAN, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), M. Gérald ROUSSELOT (pouvoir à Reynald CARLOT)

Absents : --

Secrétaire de séance : Sylvie VELUT

Délibération n°

2026_D_017

Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVU PALIS/VILLADIN

Madame le maire expose que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du SIVU Pâlis/Villadin.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection des délégués du SIVU PALIS/VILLADIN.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. Reynald CARLOT M. Gérald ROUSSELOT	M. Gérard DUPUIS Mme Axelle BOUDIN

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

nombre de votants : 29
nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
bulletins blancs / nuls à déduire : 5
nombre de suffrages exprimés : 24

Sont élus pour représenter la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein du SIVU PALIS/VILLADIN :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. Reynald CARLOT M. Gérald ROUSSELOT	M. Gérard DUPUIS Mme Axelle BOUDIN

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

